

Vendredi 15 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agglomération Châteauroux Métropole se félicite de l'annulation de la DUP concernant le barreau LGV Poitiers-Limoges

Le Conseil d'Etat a rejeté ce vendredi le décret du 10 janvier 2015, qui avait déclaré "d'utilité publique et urgents" les travaux permettant l'ouverture d'une nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) reliant Poitiers à Limoges. Il estime que l'évaluation économique et sociale du projet n'a pas été correctement réalisée, et que les inconvénients des travaux sont plus importants que les avantages liés à cette nouvelle ligne, évaluée « *de façon insuffisante* » à 1,6 milliards d'euros.

Gil Avérous, Maire de Châteauroux et Président de l'Agglomération Châteauroux Métropole, « [se] félicite de cette décision empreinte de bon sens ». Ce projet non prioritaire pour l'Europe risquait de compromettre l'aménagement du territoire national et le développement harmonieux de toutes ses composantes. Quatorze collectivités (dont l'Agglomération Châteauroux Métropole et le Département de l'Indre) et associations (dont Fnaut) avaient déposé des recours contre ce projet jugé « aberrant » par les requérants.

Le barreau LGV Poitiers-Limoges mettait en danger la viabilité de la ligne historique POLT (Paris-Orléans-Châteauroux-Limoges-Toulouse), en raison d'une rentabilité incertaine, seulement assurée, selon les études présentées par SNCF Réseaux (ex-Réseaux ferrés de France, RFF), en asséchant le flot de voyageurs de la ligne POLT. Celle-ci, en cours de modernisation, aurait vu son nombre de trains et les moyens dédiés à sa rénovation se tarir, entraînant dans son déclin les territoires qu'elle dessert aujourd'hui, dont l'Indre et par conséquent Châteauroux.

Par ailleurs, le Conseil d'État a également condamné l'État à payer 3 000 € à l'Agglomération de Châteauroux, au titre des frais de justice.

CONTACT PRESSE

Bernard Boisnier

bernard.boisnier@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr